



Charte des valeurs de l'aide alimentaire à Paris



Pour l'accueil des usagers et la prise en compte globale de la personne

- L'accueil est bienveillant et garantit le respect mutuel et la dignité des personnes, sans distinction d'origine, de religion ou de genre.
- Les espaces de restauration répondent aux règles de sécurité et d'hygiène, dans un environnement favorisant la convivialité.
- Les principes de neutralité et d'équité sont respectés à travers une prise en compte personnalisée des besoins de la personne.

Pour une alimentation de qualité et une adaptation aux publics dans leur diversité

- Les denrées utilisées pour l'aide alimentaire sont issues de circuits garantissant le respect des réglementations sanitaires en vigueur et favorisent l'utilisation de produits frais (légumes, fruits, produits laitiers, viandes, poissons), en s'appuyant dans la mesure du possible sur des acteurs de la lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Les structures de distribution alimentaire mettent en place elles-mêmes des pratiques limitant le gaspillage.
- Les repas servis assurent aux bénéficiaires un équilibre nutritionnel (en quantité et en qualité) et une diversité des produits utilisés en prenant en compte la notion de plaisir gustatif et l'éducation alimentaire, dans un objectif d'amélioration de la santé.
- L'aide alimentaire proposée doit prendre en compte les conditions de vie des personnes (équipements, environnements...)

Pour un développement des coopérations entre les acteurs

- Les structures d'aide alimentaire s'assurent que les intervenants (bénévoles ou salariés) soient formés et sensibilisés aux sujets de l'aide alimentaire et de la précarité (acteurs, réglementations, dispositifs existants, éducation à l'alimentation et à l'hygiène de vie) afin d'améliorer l'accompagnement des personnes.
- Elles veillent à ce que les acteurs sociaux et institutionnels aient accès à l'ensemble des informations sur leur offre.

- Elles adoptent une démarche de travail en réseau et en coordination avec les autres acteurs, dans le but d'adapter leurs interventions aux besoins des publics et d'améliorer la répartition temporelle et spatiale de l'offre. Chaque bénéficiaire doit trouver sur le territoire une réponse spécifique à ses besoins (santé, habitudes alimentaires, culturelles et culturelles). Les structures d'aide alimentaire s'efforcent d'y contribuer en mutualisant l'information et en adaptant, autant que faire se peut, leurs pratiques.

Pour une aide alimentaire comme levier d'insertion

- Les structures d'aide alimentaire favorisent la création de lien social. Elles contribuent à l'exercice de la citoyenneté et à la restauration de l'autonomie des personnes.
- En interne ou en s'appuyant sur d'autres structures, elles peuvent également favoriser la participation des usagers de manière à valoriser les capacités et à développer les compétences des personnes.
- L'aide alimentaire participe à l'accompagnement des personnes dans leur projet de vie.

